

**RESUME DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2012 DE L'AMPIA
le jeudi 22 mars 2012 de 14 h. 30 à 15 h. 30, Aula Frank-Martin (Collège Calvin)**

Cette Assemblée ordinaire a été précédée par une Assemblée extraordinaire destinée à proposer une dérogation à l'article 8 des Statuts, prévoyant une **prolongation exceptionnelle d'une année du mandat du Comité sortant, mais pas au delà de l'Assemblée générale 2013.**
Proposition acceptée à l'unanimité.

Le PV de l'Assemblée générale 2011 (résumé envoyé par poste et figurant sur le site de l'AMPIA) est accepté, sans remarque.

En prélude à son rapport, le Président rend hommage à Mme **Fanny MOUCHET**, récemment décédée. Durant de nombreuses années, elle fut active à l'Assemblée des délégués et au Comité de l'AMPIA. Elle laisse le souvenir d'une personne aimable, dévouée et généreuse, pour laquelle nous avons la plus haute estime.

Dans son rapport, le président passe avant tout en revue les principaux obstacles rencontrés dans le projet de fusion des Caisses (CIA et CEH) qui, aux dires des experts, semble inévitable. Le Comité de l'AMPIA est intervenu à moult reprises auprès des autorités et des partis politiques afin de préserver les droits présents et futurs des pensionnés.

Il évoque également quelques problèmes actuels dans l'administration de l'AMPIA liés au fait que l'Association compte plus de 5'000 membres, ce qui génère des problèmes de gestion et d'information problèmes aujourd'hui quasiment résolus grâce au recours à l'informatique (trésorerie, gestion des membres, site internet).

Quant à la CIA, le CIA-Info fournit régulièrement des informations sur l'évolution financière de la Caisse. M. Claude Victor Comte qui prend sa retraite sera remplacé par M. Damien Bianchin actif dans le domaine des retraites.

Après le rapport financier de la trésorière et celui des vérificateurs des comptes, l'Assemblée approuve à l'unanimité le rapport du Président, les comptes de l'AMPIA et donne décharge à la trésorière et au Comité.

En remplacement de MM. Richard Zemp et Fernand Vidonne démissionnaires, le Comité propose les candidatures de MM. **Jacques HAEMMERLI** et **Pietro PASTANELLA**. Ces deux candidats sont élus à l'unanimité.

Un vérificateur des comptes, M. **Jean-Jacques ROSÉ**, ainsi qu'un suppléant M. **Gilbert ANGELOZ** sont élus à l'unanimité.

Au chapitre des divers, quelques points sont discutés : Mme Nelly Moneger suggère que l'AMPIA installe quelques bancs publics à l'intention des personnes âgées. Le président remarque que ce n'est pas précisément dans la vocation de l'AMPIA, et après discussion, l'Assemblée refuse cette proposition. Un échange de vues a également lieu concernant la fortune de l'AMPIA, les frais postaux et l'utilisation d'adresses électroniques ainsi que l'abonnement forfaitaire au téléphone auquel les retraités n'ont pas droit.

L'Assemblée générale statutaire 2012 se termine à 15 h. 30, elle est suivie par un exposé de M. **Dominique HABEGGER** de la Fondation ETHOS, sur le sujet : **Rôle et activités d'ETHOS**.

L'orateur rappelle les critères d'Ethos, Fondation suisse pour un développement durable, créée en 1997 à Genève par deux caisses de pension qui regroupe actuellement 139 investisseurs institutionnels. Elle a pour but de favoriser la prise en compte, dans les activités d'investissement, des principes du développement durable et des règles de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise et de promouvoir un environnement socio-économique stable et prospère, au bénéfice de la société civile dans son ensemble et qui préserve les intérêts des générations futures.

L'important pour la Fondation réside dans le réveil des actionnaires incités à utiliser activement leurs droits de vote lors des Assemblées.

Le Président remercie vivement l'orateur et invite à la réception au foyer de l'aula Frank-Martin.